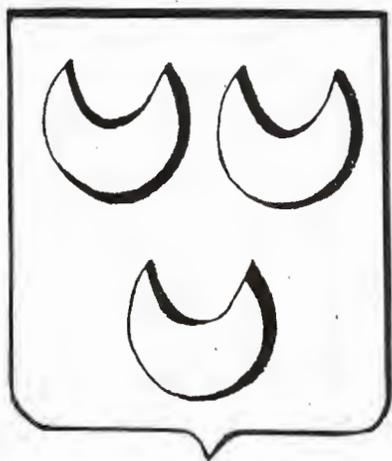


NUMERO 13

DECEMBRE 1991



FOREST



INAUGURATION du TERRAIN de SPORTS : le 07 septembre 91.

BULLETIN MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

L'année 1991 s'achève. C'est pour moi le moment de faire des comptes ...

En fait, le bilan de cette année a de nombreux points communs avec les bilans des 3 ou 4 dernières années :

1e point commun : aucune augmentation des 4 taux d'imposition, et même une baisse cette année.

2e point commun : aucun endettement ; comme les années précédentes, l'emprunt prévu par le Conseil n'a pas été nécessaire.

3e point commun : l'excédent final est intéressant ; il peut être repris partiellement dès le budget primitif suivant.

4e point commun : les travaux réalisés sont importants pour une petite commune : en 1990, aménagement d'un terrain de sport, d'un court de tennis et réfection complète de la toiture des bâtiments (côté rue) ; réfection complète de la cour maternelle, cette année.

Avec ces travaux, s'achève une longue série de gros aménagements indispensables dans les bâtiments scolaires :

en 1983 : la réfection complète de la cour de l'école primaire.

en 1984 : la réfection de la toiture de l'école primaire, côté cour.

en 1985 : la construction d'un bloc sanitaire.

en 1987 : la réfection complète de la toiture de l'école maternelle.

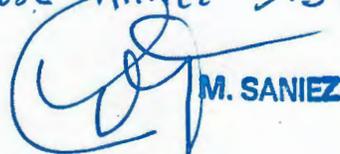
l'aménagement d'un dortoir à l'école maternelle.

en 1990 : la réfection complète de la toiture de l'école primaire, côté rue.

en 1991 : la réfection complète de la cour de l'école maternelle.

Pour que les écoliers disposent de bonnes conditions de travail et de sécurité, la commune a ainsi investi 42 millions de centimes, durant les 9 dernières années.

Je souhaite à chacun et à chacun
d'entre vous une Heureuse Année 1992.


M. SANIEZ

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Elle s'est enrichie d'une encyclopédie LAROUSSE en 23 volumes qui peut être consultée sur place.

Tous les trois mois, le dépôt de 400 livres est entièrement renouvelé.

La bibliothèque est ouverte chaque Vendredi de 17H30 à 18H30.
Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le responsable, Mr Denis DUBOIS.

L' ECOLE de MUSIQUE

Chaque mercredi après-midi, Madame LEBON accueille une bonne quinzaine de jeunes musiciennes et musiciens.

Le Maire et les Adjointes ont fait l'acquisition de trois instruments de qualité qui sont prêtés.

Le 11 novembre, une partie de ce groupe a joué la MARSEILLAISE au monument aux morts. Tous les participants ont apprécié.

Les SERVICES MUNICIPAUX

- La Mairie est ouverte du lundi au vendredi de 13 heures 30 à 17 heures 30 et le samedi de 10 heures à 12 heures.
- En juillet et en août, elle est ouverte les mardi et jeudi (même horaire).
- Mr SANIEZ tient une permanence les lundi, mardi, jeudi et vendredi à partir de 17 heures; en juillet-août, cette permanence a lieu chaque lundi matin de 9 heures à 10 heures.
- Tél. Mairie 27.77.41.04.

ESSAYONS DE VIVRE ENSEMBLE.

1. Taille des haies :

- La législation dit: "les branches ne doivent pas dépasser de plus de 50 centimètres de l'axe de la haie".
- Cet élagage doit être terminé pour le printemps.

2. Echardonnage :

- Les chardons doivent être coupés avant leur floraison.
- Ces travaux se font vers le 14 Juillet.

3. Dépôts d'ordures sauvages :

- Ils sont interdits sur tout le territoire de la commune.
- L'herbe provenant des tontes peut être enlevée par SERTIRU si elle est déposée dans des sacs.
- Pour les matériaux de démolition, il est nécessaire de louer un container.
- Le dépôt du cimetière ne doit contenir que des fleurs fanées provenant du cimetière. Il est absolument interdit d'y déposer des branches ou des matériaux divers.
- Pour les branches, une solution consiste à les brûler sur un champ, après la récolte (avec l'accord de l'agriculteur).

4. Le container à verre :

- Il ne doit contenir que du verre (pas de matière plastique ni de papier).
- Quand il est plein, il ne faut pas déposer les cartons à proximité, mais attendre qu'il soit vidé.

5. Fuites d'eau :

- Il faut les signaler dès que possible.
- Il faut éviter de laisser les bacs à eau déborder pendant des périodes plus ou moins longues.

6. Tirs à la carabine : balles perdues :

- Il arrive assez souvent que des administrés se plaignent que des "balles perdues" soient passées non loin d'eux. Ces faits ont été constatés en différents endroits du village et en particulier aux environs du cimetière (à plusieurs reprises, cette année).
- Les auteurs de ces imprudences n'ont pas toujours conscience que les balles, qui ont manqué ou touché leur objectif, poursuivent leur trajectoire sur plusieurs centaines de mètres, quelquefois plus d'un kilomètre.
- Les parents doivent être extrêmement vigilants et avertir les adolescents de ces dangers.

L' EAU, UNE RESSOURCE NATURELLE PRÉCIEUSE.

Depuis deux années, le niveau des nappes souterraines a considérablement baissé sur presque tout le territoire Français. Notre région n'a pas été épargnée et des forages sont devenus inexploitable dans les Flandres.

La nappe qui alimente notre château d'eau a subi le même phénomène et le niveau a baissé d'environ deux mètres.

L'eau a longtemps été considérée comme un bien inépuisable et bon marché. Or la sécheresse est venue, en quelques années seulement, contredire ces affirmations.

On doit se persuader que l'eau n'est pas une ressource illimitée que l'on peut utiliser sans restriction. Il faut maintenant développer le sentiment qu'il est urgent d'ECONOMISER L'EAU.

Une évolution se fait jour selon laquelle l'eau devient une valeur essentielle de notre civilisation.

En un mot, il faut responsabiliser le consommateur.

L'eau est une RESSOURCE PRÉCIEUSE et FRAGILE, à utiliser avec SAGESSE, car dans le même temps, les BESOINS des abonnés augmentent. Il n'est plus supportable de constater que 30% de l'eau potable disparaissent entre le compteur du château d'eau et les factures des abonnés.

Il faut réduire cette déperdition due à différentes causes : fuites sur le réseau public, fuites chez les particuliers, compteurs bloqués, ..

X X X

A l'échelon national, on se penche beaucoup sur ce problème vital.

On considère par exemple que la MEME EAU doit avoir le MEME PRIX auquel il faudra ajouter les MEMES TAXES partout en France.

Cela voudra dire une forte revalorisation du prix de l'eau dans nos deux communes ; ce prix étant très bas par rapport à la moyenne nationale.

De même, les taxes obligatoires, déjà élevées, vont être considérablement augmentées. Ces taxes financent la recherche et l'installation des nouveaux forages ; d'autres permettent la construction des stations d'épuration ; d'autres encore contribuent à réaliser l'assainissement dans chaque village.

X X X

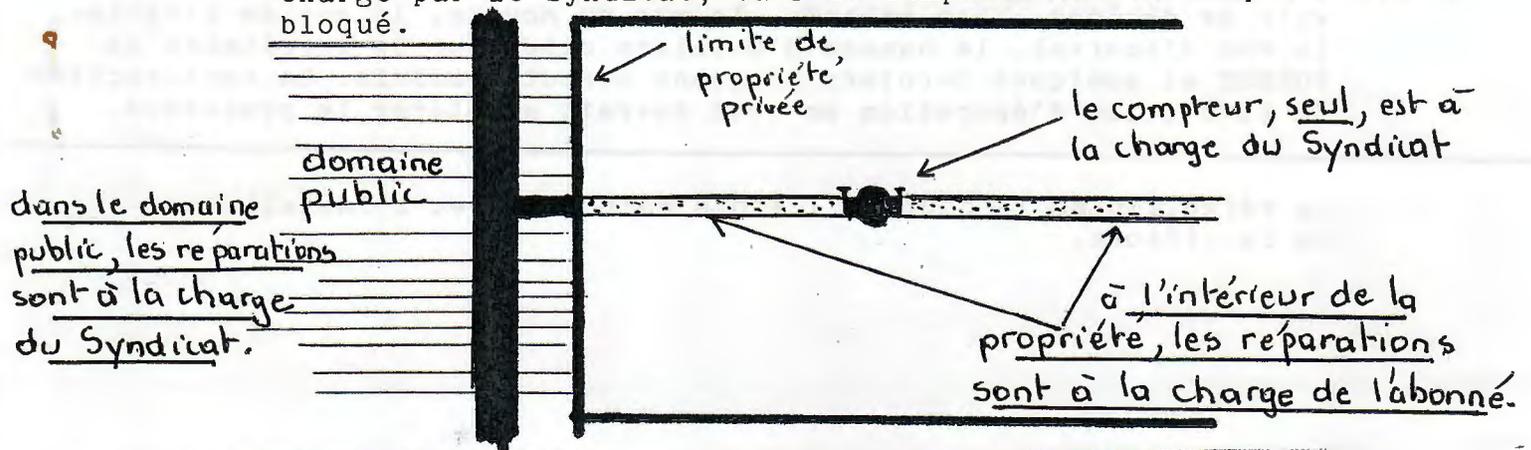
Bref, il faut s'attendre, dans les années à venir, à utiliser une EAU de plus en plus RARE, mais aussi de plus en plus CHERE.

LE CENTRE AERE.

Cette année, le Centre Aéré a eu lieu du 08 juillet au 02 août. Près de 50 enfants de 4 à 15 ans y ont participé. Stéphane LOZE, animateur les années précédentes, a fait son apprentissage de Directeur avec efficacité et sérieux, aidé en cela par les animateurs suivants : Marie-Thérèse MASSON, Régine MOULIN, Jérôme MARQUANT, Isabelle PETELOT et Jean-Marie BRUNOIS. Comme les autres années, Mr LEGRAND Marc a mis à la disposition des enfants, une pâture au lieu dit "Le Flaquet" où par groupes de 8, ils ont apprécié les joies du camping. De plus, grâce à "Mr Edouard", les petits ont pu faire du poney. Pendant ce temps, les plus grands étaient accueillis à "Hachette" par la Municipalité d'Aulnoye les Valenciennes, pour un stage de canoë kayak de 4 jours. Le complexe sportif a été utilisé, en particulier le court de tennis où une initiation a été proposée. Les enfants ont également profité de la piscine de Solesmes (3 fois) et ont eu une "douche gratuite" le jour de leur sortie à Bray Dunes. Lors de la 2e sortie au parc de loisirs de Rue des Vignes, la météo n'était guère plus favorable. Mais la bonne humeur, elle, était toujours au rendez-vous et le moral au beau fixe pour organiser la fête de clôture. Celle-ci s'est déroulée le soir à la satisfaction des parents pouvant ainsi y assister. Les enfants ont présenté un défilé de mode, des danses et se sont rendus sur le rythme de la "Saga Africa" sur la place où un feu d'artifice totalement sponsorisé par les artisans et commerçants du village et des environs, a clôturé le Centre Aéré qui fut bien rempli d'activités diverses et de sorties.

LES EAUX : QUELQUES PRECISIONS ...

- **Protégez** convenablement les compteurs d'eau. Placez une bonne épaisseur de laine de verre dans le puisard. Si le branchement n'est pas utilisé en hiver, **coupez l'eau** avant le compteur et **vidangez l'eau** qui s'y trouve.
- Un compteur gelé est facilement reconnaissable. Son remplacement est toujours à la charge de l'abonné.
- Les frais de facturation, la location du compteur sont dûs, même si la consommation a été nulle. Pour éviter ces frais, demandez le **démontage** du compteur et la **coupure** de votre ligne.
- Le relevé des compteurs commencera vers le **15 janvier** ; soyez aimable d'inspecter votre puisard avant cette date pour vérifier son état.
- Les travaux à l'intérieur de la propriété ne sont pas pris en charge par le Syndicat, sauf le remplacement du compteur usé ou bloqué.



L' ASSAINISSEMENT : OU EN SOMMES-NOUS ?

Tous les habitants de FOREST savent que l'assainissement du village est réalisé par le S.I.A.N. (Syndicat d'Assainissement du Nord). Ce syndicat prend à sa charge 80% des frais, les 20% qui restent sont à régler par la commune.

Tous les ans, notre commune fait une demande, mais la décision d'accorder une tranche de travaux est prise par le SIAN.

X X X

La commune a ainsi obtenu :

la 1e tranche de travaux en 1984 :

Chaussée Brunehaut (du "pont" à la sortie de Montay).

la 2e tranche de travaux en 1985 :

rue Ethuin, rue Cloez, rue Oscar
rue d'Amerval (de la grand route au coin de la rue J. Ethuin),
rue de Richemont
rue de l'Abreuvoir, rue de l'église (en partie).

la 3e tranche de travaux en 1988 :

chaussée Brunehaut ("du pont" à la limite de Croix).
ruelle des Innocents, rue des ruelles.

xxx xxx

La 4e tranche de travaux se fera en 1992 et concernera la rue de Valenciennes et la rue Lacomblez.

xxx xxx

Le Conseil Municipal souhaite que l'assainissement du village se termine le plus vite possible, mais répétons-le, il n'a pas le pouvoir de décider. Bien entendu, la rue du Moulin, la rue de l'église, la rue d'Amerval, le hameau d'Ovillers situé sur le territoire de FOREST et quelques derniers tronçons seront assainis. La construction de la station d'épuration en 1992 devrait accélérer le processus.

La réfection de la cour de l'école maternelle et l'installation de la clôture. →



L'ECOLE DE MUSIQUE. Les musiciens avec Mme LEBON.

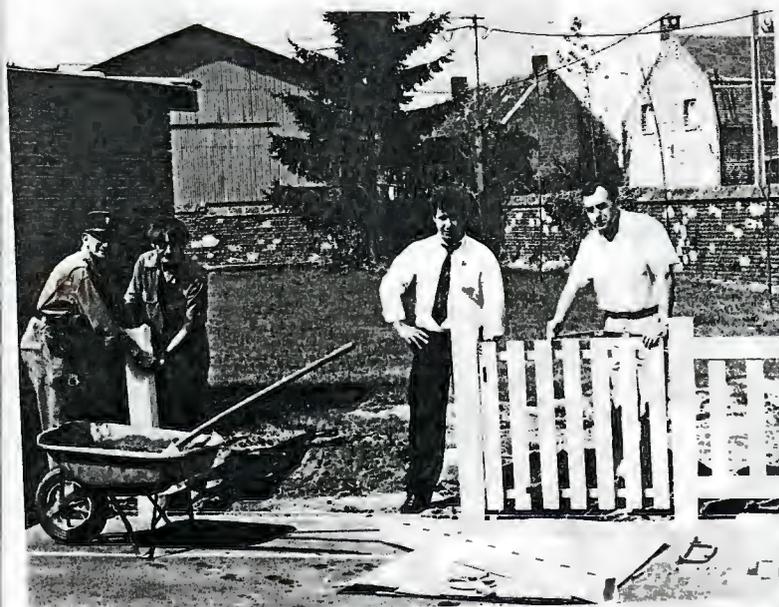


AU TERRAIN DE SPORTS :



AU CENTRE AERE : Visite aux mini-camps.

L'installation de la clôture.





UN BEAU 14 JUILLET

Un public très attentif

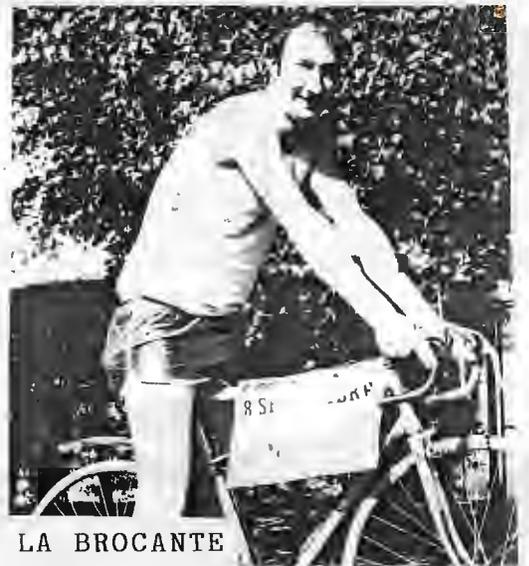


LE CONCOURS DE BUCHERONS

La remise des prix



Attention au départ



LA BROCANTE

Une bonne publicité



LE LOTO DU 8 MAI





Les dames
au départ



Les joueurs de boules



Le concours
de billons



Pendant le tirage de la
tombola.



11 NOVEMBRE 1991.
2e REPAS DES AINES







" Attention le château se dégonfle "



Sortie au parc de Rue des Vignes



Défilé de mode



" La Saga Africa "

CONSEIL MUNICIPAL de FOREST

Vendredi 22 Mars 1991

14 présents.

Etait absent et excusé : RAVERDY R.

1. Achats et travaux effectués depuis le début de l'année 1991 :

- achats :
 - . 1 nettoyeur à haute pression, 1 chargeur-démarrreur, 1 tronçonneuse à fer.
- travaux divers :
 - . nettoyage complet des caniveaux, bas-côtés, ...
 - . réfection de la sacristie (peinture fournie par la paroisse).
 - . réfection du couloir du "Club des Aînés".
 - . réfection du plafond du bureau à l'étage (pose de dalles).
 - . réparation de la cloche de l'église (environ 5000 F.).

2. Election des membres de l'Association Foncière :

- Le Syndicat Agricole de FOREST a désigné 5 membres pour siéger à l'A.F.R. (les 3 premiers sont titulaires et les 2 autres suppléants): DRUESNE Philippe - BARBIEUX Amédée - RENARD Christophe - PRUVOT Bernard - RICHARD Roger.
- Le Conseil Municipal a élu, à l'unanimité, 5 autres membres désignés parmi les propriétaires fonciers :
OBLED Benoît - LEDIEU André - RAVERDY René (titulaires).
BUQUET Michel - LEDIEU Daniel (suppléants).
- Mr SANIEZ est membre de droit.

3. Centre Aéré :

- Mr PETIT, retenu par d'autres obligations, démissionne de son poste de Directeur du Centre Aéré.
- Mr BLOTTIAUX et Mr DUBOIS étudieront les possibilités de reconduire le Centre Aéré dans les limites financières fixées par le Conseil.
- Mr BLOTTIAUX informe le Conseil Municipal qu'il l'organise pour la dernière année et demande qu'un Adjoint ou un Conseiller prenne en charge l'organisation du Centre Aéré 1992.

4. Travaux au château d'eau :

- Le niveau de l'eau à la station de pompage est très bas.
- Une étude est en cours pour déterminer les causes de cette aggravation.
- Dès cette année, des travaux sont nécessaires :
 - . installation d'un appareil à injecter le chlore.
 - . remplacement des canalisations intérieures et isolation.

Le coût de cette dépense se monte à 124.600 F. TTC.

5. Travaux d'assainissement :

- Le S.I.A.N. a retenu au programme 91 l'assainissement de la rue de Valenciennes. Cette rue est relativement plate. Un bordurage partiel devra être prévu pour canaliser les eaux vers les bouches, sinon des flaques d'eau se formeront et stagneront sur la route.

- Ces travaux supplémentaires retarderont les opérations qui se feront en 1992.

6. Prêt de la Salle des Fêtes :

- A l'unanimité de ses membres, le Conseil rappelle que la Salle des Fêtes, située à l'étage et non aménagée pour les repas, n'est pas prêtée aux particuliers.

7. Autorisation de déballage :

- A l'unanimité de ses membres, le Conseil demande à Mr le Maire d'autoriser les ventes occasionnelles sur la place.

8. Subvention pour la classe de neige :

- Sept jeunes de la Commune partiront en classe de neige cette année. Le Conseil accorde une subvention de 200 F par famille, soit 1400 F.

9. Subvention à l'Association "Aide aux personnes âgées" de MAUBEUGE :

- Le Conseil renouvelle la subvention qu'il avait accordée en 1990, soit 400 F.
- Cette association intervient sur la Commune.

10. Installation de nouveaux ordinateurs à l'école :

- Le Conseil vote une somme de 4.000 F. qui servira à l'achat de matériel informatique.

11. Cabine E.D.F. sur la place :

- Cette cabine désaffectée sera démolie.

12. Assainissement du Hameau d'OVILLERS :

- Conjointement avec la Commune de SOLESMES, la Commune de FOREST a demandé au S.I.A.N. une étude pour assainir le Hameau d'OVILLERS.
- Il semble que ce projet pourrait voir le jour après la construction de la station d'épuration à la limite de CROIX-BOUSIES.

13. Limitation de vitesse :

- Actuellement, la vitesse est limitée à 50km/h. Mr le Maire a étudié les possibilités de rétablir la vitesse à 60km/h et même la porter à 70km/h sur la Chaussée Brunehaut.
- La 1^e possibilité (60km/h) n'est plus permise par la loi.
- La 2^e possibilité (70km/h) ne peut s'appliquer qu'à des routes où les maisons sont très espacées et les passages pour piétons inexistantes.

14. Vote des 4 taux communaux :

- Les taux 90 étaient les suivants :

taxe d'habitation	9,40.
taxe professionnelle	10,11.
foncier bâti	9,99.
foncier non bâti	40,68.

- Suite à la suppression du coefficient déflateur, Mr le Maire propose les taux suivants (en baisse de 4%) :

taxe d'habitation	9,02.
taxe professionnelle	9,71.
foncier bâti	9,59.
foncier non bâti	39,05.

- 2 membres du Conseil se prononcent pour une 2e baisse des taux.
- 1 conseiller vote pour une hausse des taux.
- 11 membres du Conseil votent en faveur des nouveaux taux proposés et qui sont donc acceptés.

15. Budget Primitif :

- En fonctionnement, il s'équilibre à 1 037.881 Francs.
Le prélèvement pour la section d'investissement est de 56 526 F.
- En investissement, il s'équilibre à 284.546 Francs.
dont :
 - la réfection de la cour de l'école maternelle : 149.500 F.
 - les travaux d'entretien des routes: 50.000 F.
 - le remplacement de la sono de l'église : 37.000 F.

NB : Le financement de cette dernière opération sera pris en charge par la paroisse.
La commune fera l'avance de la T.V.A. qu'elle récupérera 2 ans plus tard.

Le BUDGET PRIMITIF 1991 est voté à l'unanimité des 14 membres présents.

CONSEIL MUNICIPAL de FOREST

Vendredi 17 MAI 1991

12 présents.

Etaient absents et excusés : KLUR D. - RAVERDY R. - BUQUET M.

1. Sécurité, réglementation au complexe sportif :

- A l'unanimité, le Conseil décide de placer des panneaux "Terrain de sport, prudence, ralentissez" aux abords immédiats du terrain : 1, côté Chaussée Brunehaut et 3, côté rue de Richemont.
- Un grillage de 2 mètres de haut sera installé côté rue. Le Maire et les Adjoints prendront à leur charge l'acquisition des arbres (1925 F.).
- Un règlement provisoire est affiché : les membres du Conseil Municipal et le Garde sont chargés de le faire respecter.

2. Réfection de la cour d'école maternelle :

- Mr MORTIER de la DDE est présent.
- Les travaux auront lieu durant les grandes vacances, après un appel d'offres.
- Trois espaces verts seront aménagés : de part et d'autre de l'entrée et un troisième à droite du préau.
- Une clôture amovible délimitera la cour qui sera rectangulaire ; de ce fait, la nouvelle cour sera nettement séparée des ateliers municipaux.
- Une demande de subvention (50.000 F.) a été déposée auprès du Conseil Général ; elle sera examinée mi-juin.

3. Travaux dans la rue de Valenciennes :

- L'assainissement coûtera 600.000 F.
Le SIAN prendra à sa charge 80% de cette dépense soit 480.000 F.
- La Commune de FOREST supportera 20% de la dépense qui sera couverte, si nécessaire, par un emprunt: 120.000 F .
- Des travaux de bordurage, de réfection de chaussée et de confection de trottoirs sommaires sont envisagés.
- Un devis est demandé à la D.D.E.

4. Travaux de pose d'enduits superficiels :

- Le devis se monte à 60.956 F.
- Le Conseil par 9 voix, contre 3, préfère ne pas donner suite à ces travaux pour cette année ; il considère qu'il est préférable d'attendre la fin des travaux de la rue de Valenciennes, avant d'envisager de nouveaux aménagements.

CONSEIL MUNICIPAL de FOREST

Mardi 09 JUILLET 1991

10 présents.

Etaient absents et excusés : LEDIEU Th. - LEDIEU A. - DUBOIS D. -
RAVERDY R. - LEGRAND R. -

1. Demande de Mr CAUDRON de SOLESMES :

- Mr CAUDRON désire se porter acquéreur de l'ancien corbillard pour la somme de 7 000 F.
- A l'unanimité, le Conseil refuse de vendre le corbillard.

2. Examen du compte administratif 1990 :

- L'excédent se monte à 214.434,72 F. Il est voté à l'unanimité des membres présents.

3. Réfection de la cour de l'école maternelle :

- Le devis établi par la DDE est accepté :

HT	:	78.115,00 F
Maîtrise d'oeuvre(5,36%)	:	4.186,96 F
<hr/>		
Total HT	:	82.301,96 F
TVA 18,60%	:	15.308,16 F
Total TTC	:	97.610,12 F

- A l'unanimité, le Conseil demande à l'entreprise J. LEFEBVRE de faire une remise de prix.
- Le Conseil décide de poser une clôture PVC autour de cette cour et de remplacer les 10 mètres de clôture en mauvais état, côté cour de l'école primaire (8 voix pour le PVC et 2 voix pour le bois).
- Coût : 18.000 TTC environ.
- Il faut noter que les demandes de subvention faites à l'Etat et au Conseil Général n'ont pas été acceptées. Tous ces travaux sont donc à la charge de la commune.

4. Questions diverses :

- Faut-il favoriser, la création d'un Club de tennis ?
- Faut-il faire l'acquisition de nouveaux instruments de musique ?
- Des bouteilles de bière ont été cassées près de la chapelle Ste Philomène. Mr D. FONTAINE demande que le panneau soit remplacé (interdiction de déposer des ordures).

CONSEIL MUNICIPAL DE FOREST

Vendredi 18 octobre 1991

11 présents.

Etaient absents et excusés : BUQUET M. - LEDIEU A. - MARIN J.M -
DUBOIS D.

1. Travaux au château d'eau et réparation des fuites :

- Divers travaux ont été réalisés ou sont en cours de réalisation pour un montant total de 125.000 F.
 - installation d'un chloromètre : 40.855 F.
 - remplacement et isolation des colonnes: 75.429 F.
 - réparation d'une pompe : 7.234 F.
- Lorsque des travaux sont indispensables sur le réseau (fuites par exemple), les abonnés doivent contacter la mairie ou Mr BASUYAU. Les administrés qui appelleraient directement le SIDEN supporteraient le montant des réparations.
- Le Syndicat des eaux prend à sa charge toutes les réparations jusqu'à la limite de la propriété, ainsi que la maintenance du compteur, des brides de fixation et des vannes d'isolation. La réparation ou la transformation du tuyau qui se trouve à l'intérieur de la propriété est à la charge de l'abonné, que cette fuite soit avant ou après le compteur.
Ces 2 dernières décisions sont prises à l'unanimité.

2. Ordures ménagères :

- La société SERTIRU veut revoir les clauses du contrat établi le 21.02.90 : ce contrat annuel de 47.082 F prévoyait le ramassage chaque semaine durant 6 mois et tous les 15 jours les 6 autres mois.
- Il faut savoir que chaque habitant produit en moyenne, annuellement 400 kg de déchets ménagers qu'il faut enfouir ou traiter (soit 210 tonnes pour notre village sur l'année).
- Les nouvelles bases d'un contrat se feront selon la règle suivante :
 - . passage tous les 15 jours :
130 F PAR HABITANT X 522 = 67.860 F.
 - . passage chaque semaine :
148 F PAR HABITANT X 522 = 77.256 F.
- Le Conseil étudiera ce problème lors d'une prochaine séance.

3. Travaux dans la rue de Valenciennes :

- Travaux d'assainissement : 600 000 F (dont 120 000 F à la charge de la Commune).
- Travaux de bordurage et de confection de trottoirs : 412.100 F H.T avec une subvention espérée de 136.000 F.
La TVA sera récupérée (environ 80.000 F.).
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande ces travaux, confie la maîtrise d'oeuvre à la DDE de LE QUESNOY.
- Un appel d'offres sera lancé.

4. Propreté dans la ruelle du bois :

- Un riverain se plaint de la malpropreté de la ruelle du bois : dépôt de terre, de déchets de jardin, de bois, ...
- Le Conseil rappelle que ces dépôts sauvages sont totalement interdits (un panneau est posé).
- Le Conseil, à l'unanimité, décide de réaliser l'empierrement de la partie située le long du chemin en béton.

5. Achats divers :

A l'unanimité, le Conseil vote les achats suivants :

- . une 2e urne transparente (obligatoire).
- . 40 thuyas.
- . divers panneaux.
- . quelques poubelles murales.

6. Travaux dans le chemin du corbeau :

- L'employé communal vient de combler les nids de poules avec du tarmacadam à froid.
- Mr René RAVERDY demande que les terres soient enlevées sur toute la longueur (côté droit).
- Le Conseil accepte et demande à Mr RAVERDY de se mettre en rapport avec Mr LANGLOIS pour l'exécution de ces travaux.

7. Budget supplémentaire 1991 :

- Excédent final 1990 : 214.434 F.
- Une partie de cet excédent a été reprise au budget primitif.
- La somme à budgétiser se monte à 153.745 F ou à 103.745 F si le Conseil décide de supprimer l'emprunt voté au budget primitif (cet emprunt n'ayant pas encore été réalisé).

PREVISIONS : 45.000 F en fonctionnement :

- . achats divers, traitements, entretien de matériels,
- . cotisations intercommunales
- . supplément pour ramassage des ordures ménagères.

108.745 F en investissement :

- . installation de l'eau chaude à la salle des fêtes
- . réaménagement du secrétariat
- . travaux de voirie et de bâtiments.

8. Bordurage dans la ruelle OBLED :

- Mr et Mme BLOTTIAUX vont faire réaliser, à leur charge, un bordurage partiel de la ruelle OBLED.
- Le Conseil accepte de mettre à leur disposition les bordures de récupération.

L' ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

- Les statistiques démontrent que chaque Français produit, en moyenne, plus d' **UN KILO d' ORDURES MENAGERES** par JOUR. Les sociétés de ramassage, SERTIRU, FLAMME, ... se basent sur une production annuelle de **400 KILOS PAR HABITANT** pour établir la facture aux communes. Que l'habitant produise plus, qu'il produise moins ou qu'il ne produise pas de déchets, c'est toujours la même quantité qui sera facturée : c'est un forfait.
- Dès l'année prochaine, voilà ce que coûtera à la commune le ramassage des ordures ménagères :

Nombre de personnes vivant dans la maison	production annuelle d'ordures ménagères	coût réel
1	400 KG	150F/an
2	800 KG	300F/an
3	1,2 TONNE	450F/an
4	1,6 TONNE	600F/an
5	2 TONNES	750F/an
6	2,4 TONNES	900F/an
FOREST : 522 HABITANTS	209 TONNES	environ 78.000F/an

Que les ramassages aient lieu 1 fois par mois, 1 fois tous les 15 jours ou 1 fois chaque semaine, le prix sera pratiquement le même car la production de déchets sera la même.

- Certains se diront qu'ils ne produisent pas une telle quantité d'ordures ménagères. Ces chiffres sont incontournables ; tous les camions sont pesés. La société qui ramasse doit payer une taxe pour chaque tonne enfouie ou incinérée.
- Autrefois, ce ramassage coûtait beaucoup moins cher car les sociétés avaient à leur disposition de nombreuses décharges gratuites. Aujourd'hui, les décharges sont pleines et beaucoup de communes ne veulent plus d'un tas d'ordures sur leur territoire. On les comprend !
- Il faut donc détruire ces déchets ménagers et construire des usines d'incinération.
- Actuellement le prix annuel du ramassage revient à **150 FRANCS PAR HABITANT**. Il n'existe bien entendu aucune subvention pour couvrir cette dépense. Il faut aussi compter que ce prix **DOUBLERA** dans les années qui arrivent.
- Les communes doivent faire face à ce problème majeur. Elles sont de plus en plus nombreuses à ne plus mettre cette énorme dépense dans leur budget. Et comme l'eau, comme l'électricité, comme le téléphone, ce service est facturé directement au consommateur.

E T A T C I V I L

NAISSANCES :

CATILLON	Cyril	né	le	18	décembre	1990.
CAPPELIEZ	Hélène	née	le	20	février	1991.
PAULI	Kévin	né	le	12	avril	1991.
MERIAUX	Charles-Edouard	né	le	15	avril	1991.
BODECHON	Julien	né	le	19	mai	1991.
DOISON	Clément	né	le	13	juillet	1991.
HENRY	Kévin	né	le	09	septembre	1991.

MARIAGES :

29	avril	1991	:	FRAIX Jean MASSY Ginette
04	mai	1991	:	ETHUIN Ludovic LECLERCQ Sabrina
05	octobre	1991	:	FIGIEL Gauthier HENNIAUX Valérie
26	octobre	1991	:	SABBEN Freddy MASSON Marie-Thérèse

DECES :

09	janvier	1991	:	LEFEBVRE Moïsa
18	janvier	1991	:	SOUFFLET Léon
23	janvier	1991	:	Vve LASNE Marguerite
29	janvier	1991	:	Vve JONNEAUX Eglée
06	mai	1991	:	LECLERCQ Auguste
10	mai	1991	:	LALOU Edouard
20	juillet	1991	:	CARLIER Amédée
18	septembre	1991	:	ROGET Lucien

GYMNASTIQUE FEMININE

Entretien Adultes

Un Club Sportif géré par l'Association Sportive "UFOLEP"
" les RYTHM' MANS"
pour vous à FOREST en CAMBRESIS.

Il vous invite à une démonstration animée par Odile DUBOIS le
MERCREDI 22 JANVIER à 20 HEURES.

lieu : salle des fêtes

inscription : ce jour-là pour toute personne à partir de
18 ans.

cotisation : 180 F. pour l'année - assurance comprise.

un certificat médical sera demandé au cours du mois.

Venez nombreuses !



Odile DUBOIS.

L'EXPOSITION DE
VEHICULES ANCIENS



une vue d'ensemble



elle est âgée, mais comme elle est belle !

la remise des récompenses



autos et motos
en cours de
restauration

Le Vice-Président
du
Conseil Général
coupe le
ruban.



Un nombreux
public.





7 SEPTEMBRE 1991
INAUGURATION DU TERRAIN :



Tous les petits sportifs
du village étaient ravis.



L' ANIMATION DU VILLAGE

LE COMITE d' ANIMATION CULTURELLE

Président : M. SANIEZ

Vice-Président : D. DUBOIS

Trésorier : D. KLUR

Secrétaire : J.M WANECQUE

Membres actifs : Mmes R. AZAMBRE - M. AZAMBRE - M. CASTELLA -
Th. LEDIEU - M.H. OBLED - N. MOREAU -

Mrs R. BLOTTEAU - D. FONTAINE - P. LARDENOIS -
J.M MARIN - P. VANESSE - R. LEGRAND -

Le Comité d' Animation Culturelle propose à la population des manifestations et des activités susceptibles d'intéresser le plus grand nombre de nos concitoyens.

Certaines animations coûtent de l'argent, d'autres au contraire en rapportent.

La Commune n'a plus à supporter le budget des fêtes qui était très lourd.

Les seize membres bénévoles se réunissent 5 ou 6 fois chaque année pour préparer les diverses manifestations. L'atmosphère des réunions est toujours amicale et détendue. Chaque membre, selon ses possibilités et ses dispositions, prend en charge une partie du travail indispensable.

Ce Comité, créé en 1984, joue un rôle très important dans la vie de notre village.

Que tous ses membres soient remerciés pour l'énorme tâche qu'ils accomplissent pour FOREST.

Chaque année, le Comité :

- . verse 1000 F. au Club des Aînés.
- . finance le spectacle (film ou animation) à la fête de Noël de l'école.
- . finance partiellement le repas des Aînés
($\frac{1}{3}$ Commune, $\frac{1}{3}$ C.C.A.S., $\frac{1}{3}$ Comité)

LE LOTO du 8 Mai

- Cette année encore, la salle des fêtes était comble. De nombreux joueurs ont dû s'installer dans le couloir et l'escalier, faute de place.
- Cette manifestation est très appréciée. L'organisation est impeccable .
- Didier KLUR a su proposer de nombreux lots de valeur.
- Denis DUBOIS a réussi son premier loto en tant qu'animateur.

LA DUCASSE

- Beaucoup de monde sur la place ; cette année, il y avait deux manèges. Malheureusement, les manèges viennent de plus en plus difficilement dans les petits villages, surtout en juin.

- Pourtant la Commune verse des subventions très intéressantes aux forains. De même, deux tickets gratuits sont offerts à tous les jeunes de la Commune âgés de deux à quinze ans.
- Dans l'après-midi, la fanfare d'HASPRES a donné un magnifique concert. Tous les spectateurs ont apprécié.

LE 14 JUILLET

- Comme les années précédentes, les participants aux différents jeux étaient nombreux (courses, boules, billons, ...).
- Le soir, lors du tirage de la tombola, la salle des fêtes était comble.
- Le concours de bûcheronnage organisé par J.M MARIN et R.BLOTTEAU fut une belle réussite.

L'INAUGURATION du TERRAIN

- La population a senti que l'évènement était considérable pour notre petit village. Presque toutes les familles étaient représentées.
- Chacun a manifesté sa satisfaction devant cet ensemble sportif qui manquait à FOREST.
- Il faut signaler que cette manifestation n'a rien coûté à la Commune. Le Comité a pris à sa charge les frais de réception et le spectacle donné par la fanfare et les majorettes de SAINT-QUENTIN.
- Le Vice-Président du Conseil Général, Mr DAVOINE, le député de la circonscription, Mr DEHOUX, le sénateur GRIMALDI, le capitaine LEJEUNE, commandant la brigade de Gendarmerie d'AVESNES, les Conseillers Généraux, Mrs DASSONVILLE et CARLIER, le Conseiller Régional, Mr WEBER, les maires de BOUSIES, NEUVILLY, PREUX au BOIS, le FAVRIL, ROBERSART assistaient à cette manifestation.
- Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents.

LA BROCANTE

- Cette année encore, tous les records ont été battus. Beaucoup de brocantes se meurent. Mais le Comité a su donné l'impulsion nécessaire à la BROCANTE de FOREST pour qu'elle se maintienne à son plus haut niveau. Pierre LARDENOIS qui se dépense sans compter voit ainsi son travail récompensé.
- Beaucoup de connaisseurs la considèrent comme la 3ème du département du NORD, après celle de LILLE et celle de MAROILLES. Pour un village de 522 habitants, ce n'est pas mal !

- Cette brocante a été rehaussée par deux expositions.
- La première regroupait des véhicules et du matériel militaires.
- La seconde avait lieu dans la cour de l'école fraîchement refaite.
- Ainsi vers 16 heures, c'était un véritable ravissement. Des automobiles anciennes, pour certaines de grande valeur, faisaient la joie des connaisseurs.
- Merci à René LEGRAND qui a organisé cette exposition.

LE REPAS DES AINES

- Dans bon nombre de communes, pour ne pas dire toutes, ce repas des aînés se fait depuis longtemps.
- A FOREST, nous l'avons mis en place le 11 novembre 1990. Nous en sommes donc à la 2e édition.
- Cette manifestation permet à plusieurs générations de passer un bon moment ensemble.
- Les organisateurs (Commune, CCAS et Comité) font le maximum pour que cette journée soit une réussite.
- Le repas préparé par SERGE et MARTINE fut apprécié. Nos vedettes locales, chanteurs ou conteurs, nous ont beaucoup amusés.
- Cette année, nous avons eu la joie d'accueillir, Jacky, une vedette bien sympathique qui a su divertir tout le public.
- Nous espérons être plus nombreux encore pour le 3e repas prévu pour le 11 novembre 1992. Retenez dès à présent cette date.

PROGRAMME DES FETES EN 1992.

- Dimanche 05 avril : PARCOURS DU COEUR - 9H30.
rue d'Amerval-Amerval-Ovillers-rue de Valenciennes.
- Dimanche 08 mai : COMMEMORATION de l'armistice de 1945
LOTO FAMILIAL à 15 heures (ouverture des portes à 14 heures).
- Samedi 20 juin : MATCH de FOOTBALL - 15 heures -
DISCO - 20 heures.
- Dimanche 21 juin : DUCASSE - ATTRACTIONS FORAINES -
CONCERT - 16H30 (cour et pelouse de l'école maternelle ou église par temps pluvieux).
- Mardi 14 juillet : AU TERRAIN de SPORT - 15 heures -
JEUX DIVERS : courses, billons, boules, ...
DEMONSTRATION de CHIENS de DEFENSE
TOMBOLA GRATUITE - 20 heures (Salle des fêtes).
FEU D'ARTIFICE.
- Dimanche 13 septembre: 9e BROCANTE -
EXPOSITION.
- Mercredi 11 novembre : COMMEMORATION de l'armistice 1918.
REPAS des AINES.
- Fin décembre : FETES de NOEL à l'école -

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT
de FOREST

Par arrêté préfectoral en date du 10 avril 1991, le bureau de la 2e Association Foncière a été fixé comme suit :

Membres titulaires :

- Mr SANIEZ Maurice, Maire de FOREST.
- Un délégué de Monsieur le Directeur de la D.D.A.F.
- Mrs OBLED Benoît, LEDIEU André, RAVERDY René, membres désignés par le Conseil Municipal de FOREST.
- Mrs RENARD Christophe, BARBIEUX Amédée, DRUESNE Philippe, membres désignés par les agriculteurs.

Membres suppléants :

- Mrs BUQUET Michel, LEDIEU Daniel, membres désignés par le Conseil Municipal de FOREST.
- Mrs PRUVOT Bernard, RICHARD Roger, membres désignés par les agriculteurs.

Le bureau ainsi formé s'est réuni le dimanche 28 avril sous la présidence du doyen d'âge , Mr OBLED Benoît.

A l'unanimité, a été élu Président : Mr SANIEZ Maurice.
A l'unanimité, a été élu Vice-Président : Mr OBLED Benoît
A la majorité, a été élu Secrétaire : Mr RENARD Christophe.
a été désigné Secrétaire-Adjoint : Mr BLOTTIAUX Christian.

Le numéro 13 du BULLETIN MUNICIPAL de FOREST a été réalisé entièrement en Mairie.

Il a été tiré à 220 exemplaires.

Les articles ont été tapés par Monique CASTELLA.

Les photos ont été prises par Mr PAMART et Alain SANIEZ.

L'article et les photos du Centre aéré sont d'Anne-Marie BLOTTIAUX.

Les autres articles sont de Maurice SANIEZ.

R E G L E M E N T

COMPLEXE SPORTIF

1. Les véhicules (autos, motos, vélos) doivent obligatoirement stationner sur le parking.
2. Il est interdit de jouer aux boules, à la balle, ... sur le parking pour ne pas endommager les véhicules.
3. Toute personne qui aura commis des dégradations sera automatiquement poursuivie.
4. La Commune dégage sa responsabilité en cas d'accident.
5. Le complexe doit rester propre. Des poubelles sont à la disposition des usagers.
6. L'accès des chiens est strictement interdit sur le court de tennis. Mais ils sont tolérés sur le reste du complexe à condition de ne pas gêner les sportifs et spectateurs. Ils devront obligatoirement être tenus en laisse et muselés pour les chiens de garde.

COURT de TENNIS

7. Il est interdit de pratiquer d'autres sports sur le court de tennis (par exemple patin à roulettes, boules, ...).
8. Chaque joueur peut s'inscrire pour 2 heures (par exemple lundi de 14 à 15 H. et jeudi de 17 à 18 H.): 2 heures qui ne se suivent pas.
9. Chaque heure doit être réservée par 2 joueurs (par exemple lundi de 14 à 15 H. : Mr DUBOIS et Mr KLUR).
10. ~~Priorité est donnée~~ aux habitants de la commune. Un joueur de FOREST doit être présent obligatoirement sur le court à chaque reprise.
11. Quand le court est libre, il est à la disposition des premiers arrivés pour une heure (ou jusqu'à la réservation suivante). Ces joueurs doivent s'inscrire au tableau.
12. Quand le court est occupé, les joueurs attendent obligatoirement à l'extérieur.